



COLLECTE

des EMBALLAGES VIDES de
PRODUITS PHYTOSANITAIRES
et d'HYGIÈNE de L'ÉLEVAGE

Du 31 mai au 2 juin 2022

Emballages concernés



Tous les bidons vides de produits phytosanitaires en matière plastique, dont la capacité est inférieure ou égale à 25 litres.



Tous les bidons vides des produits d'hygiène d'élevage.



Tous les sachets plastiques et boîtes : papier, carton ou multi-matériaux).



Tous pièges à mouches Ceratipak et Decistrap (ne pas mélanger les pièges à mouches avec les autres types de déchets).



Consignes à respecter

> **Les bidons** doivent être parfaitement **rincés, séchés et apportés en vrac** au point de collecte. Les bidons contenant de l'eau ou des traces de produits **seront refusés**.



> **Les bouchons** doivent être **placés à part** dans un sachet plastique.

> **Les boîtes et sachets** doivent être vidés le plus possible, fermés et pliés.

ATTENTION : NE PAS MELANGER LES SACHETS PLASTIQUES ET BOÎTES AVEC LES BIDONS PLASTIQUES



12 points de collecte

Sainte-Rose et Saint-André :

CANE

Petite-Île :

GAMM VERT

Saint-Pierre ZI no.3 :

HORTIBEL

Saint-Pierre ZI no.4 :

TALARMOR AGRI

Plaine des Cafres :

SICA LAIT

Saint-Benoît et Saint-Pierre :

SCIC/PRO AGRI

La Saline les Hauts :

TERRACOOP CORBEIL

Saint-Louis, Saint-Joseph, Tampon 600 : FERMES & JARDINS



Renseignements : Eco Agri Réunion
0692 46 00 48